



COMMUNE DE PERPEZAT

63210 – PERPEZAT

Tél : 04.73.65.81.24

Site : www.perpezat.fr

courriel : mairie.perpezat@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/01/2025

L'an 2025 et le neuf janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE de PERPEZAT sous la présidence de FAURE PATRICE, Maire.

Date de la convocation : le 2 janvier 2025

Date d'affichage en mairie : le 2 janvier 2025

Présents : FAURE Patrice, BATTUT Gaëlle, MEGEMONT Christophe, FAYDIT Alain,, MONIER Cédric, MOTTET Olivier, ROUEL Matthieu, TINET Henri.

Absent (s) :

Excusé (s) : VALLEIX-BOUCHEIX Estelle, MALLET Elodie, GOIGOUX Franck

A été nommé secrétaire : FAYDIT Alain

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8
- Absents :
- Excusés :3

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du 12/12/2024
- Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme après l'avis favorable du CST du 17/12/2024
- Mandatement du CDG 63 pour la mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé
- Restitution de retenues de garanties au budget communal
- Élaboration du règlement du cimetière
- Questions diverses

- **Approbation du PV du 12-12-2024**
Le Pv du 12-12-2024 est approuvé à l'unanimité.
- **Il convient d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :**
 - *Erreur sur le montant total des travaux Maison des Associations.
Annule et remplace délib n°2024-12-075
 - *Projet de modification de la délibération sur les astreintes
- **Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme après l'avis favorable du CST du 17/12/2024**
Le Maire informe le conseil municipal de l'avis favorable émis par le CST du 17-12-2024 concernant le projet de délibération sur l'adhésion au contrat prévoyance proposé par le CDG.
Il est nécessaire d'acter le projet en validant la délibération et autoriser le Maire à signer la convention.
Le Conseil autorise, à l'unanimité,
Le Maire à signer tout document utile rendu nécessaire, avec le groupement Alternative Courtage /Territoria Mutuelle.
Le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération
- **Mandatement du CDG 63 pour la mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé**
Monsieur Le Maire explique qu'à partir de janvier 2026, la commune devra proposer à tous ses agents une complémentaire santé.
Le CDG se propose de mettre en concurrence les organismes pour le compte des collectivités.
Il est nécessaire de mandater à cet effet le CDG dès maintenant,
Le conseil municipal prend acte et autorise à l'unanimité le mandatement du CDG pour la mise en concurrence.
- **Restitution de retenues de garanties au budget communal**
Dans le cadre des marchés publics, des garanties financières sont mises en place afin d'assurer la bonne exécution des marchés.
La retenue de garantie est libérée dans un délai d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie, soit un an à compter de la date d'effet de la réception.
Certaines retenues de garanties prélevées sur les factures de 3 sociétés sont aujourd'hui atteintes par la prescription quadriennale conformément à la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur les communes.
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir la liste des retenues de garantie ne pouvant être libérées au terme du délai de garantie et qui sont prescrites, comme suit :
 - * SORAMA SARL : 163.47 € retenu depuis le 11-09-2013
 - * EURL POIZOT LUDOVIC : 0.01 € retenu depuis le 22-07-2015

- * PEIXOTO JOSE FERNANDO : 1457.42 € retenu depuis le 16-09-2015
- * PEIXOTO JOSE FERNANDO : 489.52 € retenu depuis le 16-02-2016
- * PEIXOTO JOSE FERNANDO : 35.24 € retenu depuis le 13-09-2016

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Il est précisé qu'un titre de recettes au compte 7788 correspondant au montant de ces garanties sera émis.

- **Erreur sur le montant total des travaux Maison des Associations. Annule et remplace délibération n°2024-12-075**

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier la délibération n°2024-12-075 suite à une erreur de montant.

Il fallait noter en montant total HT 53723,57 € et non 55 522.67 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **Élaboration du règlement du cimetière**

Le conseil municipal travaille sur un règlement du cimetière communal. Il sera validé quand les travaux du cimetière seront entrepris.

- **Projet de modification de la délibération sur les astreintes**

Le Maire propose de modifier la délibération prise sur les astreintes l'année dernière concernant les heures de nuit.

Un projet est proposé et validé par le conseil municipal. Il devra être présenté en CST avant validation définitive.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet.

- **Questions diverses**

*Le Maire revient sur le tarif proposé par la société EIFFAGE pour la pose et la dépose des guirlandes de Noël. En effet, une augmentation d'environ 30 % est programmée pour 2025. Le conseil municipal décide de ne pas renouveler le contrat avec la société et s'engage à décorer le bourg bénévolement.

*Le conseil municipal examine plusieurs demandes particulières de location de la salle des fêtes.

*Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part de l'ONF expliquant que les feuillus ne seront plus abattus en même temps que les résineux pour des raisons de sécurité sur les coupes.

*Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de riverains de Taravant afin d'acheter un bien sectional. Le conseil municipal réfléchit à cette proposition.

*Carte communale : Le Maire propose de refaire une réunion avec tous les intervenants (Cabinet d'études, DDT et Chambre d'Agriculture) afin de discuter de la suite à donner à ce projet.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 00h00

Le Maire,

FAURE Patrice

La (le) secrétaire de séance,

Alain FAYDIT



Liste des délibérations
Séance du 09 janvier 2025
Déposées en SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
et rendues exécutoires le 10 janvier 2025

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2025_01_001	ANNULE ET REMPLACE DELIB 2024-12-075
2	2025_01_002	ADHESION AU CONTRAT PREVOYANCE PROPOSE PAR LE CDG 63
3	2025_01_003	PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - Mandatement du CDG du Puy-de-Dôme afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de santé
4	2025_01_004	PRESCRIPTION QUADRIENNALE SUR DES RETENUES DE GARANTIE-ENCAISSEMENT
5	2025_01_005	PROJET DE MODIFICATION DE LA DELIBERATION REGLEMENTANT LES ASTREINTES. DELIBERATION 2024_03_008

En mairie, le 10/01/2025

Le Maire

PATRICE FAURE



